



Projet arrêté le : 26/09/2023

APPROBATION : 24/09/2024



Plan Local d'Urbanisme

8 Liste
des servitudes



Sommaire

Sommaire

3

1-Liste des servitudes

4

1- Liste des servitudes

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES LEGISLATIFS QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	NATURE DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUTEE SUR LE TERRITOIRE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits	Code du patrimoine art L621-1 à L621-31, L621-33, R621-1 à R621-97	Eglise Saint Pancrace et son périmètre de protection Périmètre de 500m autour de l'église de Jourcey (située sur la commune de Chamboeuf)	Inscrit par arrêté du 29/12/1949 Inscrit par arrêté du 18/08/1950	DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POLE ARCHITECTURE ET PATRIMOINE UNITE DEPARTEMENTALE DE LA LOIRE
EL3 Servitude de halage et de marchepied	Code général de la propriété des personnes publiques, art L 2131-2 à L 2131-6	Fleuve Loire	Ordonnance du 10 Juillet 1835 Décret du 12 octobre 1853 (Fleuve Loire)	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES – POLE POLITIQUE DE L'EAU
L3 Servitudes relatives au transport de gaz naturel	Loi du 15/06/1906 article 12, modifié par la loi du 4/07/1935, les décrets-lois du 17/06 et 12/11/1938 et n°67-885 du 6 octobre 1967 Article 35 modifié	Alimentation Veauche CI 0 – I France SAS (80DN /67,7 bars) La Fouillouse – Chamboeuf – Sainte Foy	DUP du 10/11/1989 DUP du 05/04/1984 Arrêté préfectoral du 19 juillet 2016	DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'Aménagement, et du Logement Rhone Alpes, Unité Territoriale Loire GRT GAZ – DO – POCS

	<p>de la loi du 8 avril 1946</p> <p>Décret n°67-886 du 6/10/1967 et 70-492 du 11/06/70 modifié par décret 85-1108 du 15 octobre 1985</p> <p>Arrêté du 11/05/70 complété et modifié par arrêtés du 3/08/1977, 3/03/1980 et 18/06/2002</p> <p>Loi n°2003-8 du 03/01/2003</p>	(150DN / 67,7 bars)		<p>Département maîtrise des risques industriels-Equipe méditerranée</p> <p>10, rue Pierre Semard – CS 50329</p> <p>69363 LYON CEDEX 07</p>
<p>I4</p> <p>Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité</p>	<p>Loi du 15/06/1906 modifié (art 12 et 12bis)</p> <p>Loi de finances du 13/07/1925 (art 298)</p> <p>Loi n°46-628 du 08/04/1946 modifié (art 35)</p> <p>Décret n°67-886 du 06/10/1967 (art 1 à 4)</p> <p>Décret n°70-498 du 11/06/1970 modifié par décret du 15/10/1985 et décret du 25/03/1993.</p>	<p>Ligne aérienne 63 Kv Saint Just – Veauche – Volvon</p> <p>Ligne aérienne 63Kv Veauche – Volvon n°2</p> <p>Ligne souterraine 225 Kv Feurs – Volvon</p> <p>Ligne souterraine 63 Kv Veauche Volvon n°3</p>	<p>Mise en service en 1961</p> <p>Mise en service en 1964</p>	<p>Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Rhone Alpes – Unité Territoriale Loire.</p> <p>RTE – groupe maintenance Réseaux Forez Velay – 5 rue Nicéphore Niepce</p> <p>42100 SAINT-ETIENNE</p>

	Décret n°2004-835 du 19/08/2004 Décret n°2009-368 du 018/04/2009			
PM1 Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention des risques miniers (PPRM)	Code de l'environnement L562-1 à L562-9, R 562-1 à R562-10 Décret n°2011-765 du 28/06/2011 Décret n°2000-547 du 16/06/2000 (application des articles 94 et 95 du code minier)	PPRNI du Fleuve Loire entre le barrage de Grangent et Veauchette	Arrêté préfectoral du 19/06/2006	MEDDTL DREAL DDT de la Loire
PM2 ICPE donnant lieu à des servitudes au titre du L515-12 du code de l'environnement.	Code de l'environnement L 515-12 R512-39, R 515-24, R 512-66-2	Site Plassard – 15 bis rue Irénée Laurent à Veauche. Parcelles 1341, 2608, 2609 section B	Arrêté n°283-DDPP - 17	DDPP
PT1 Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	Code des postes et des télécommunications électroniques : art L57 à L62, R27 à R39 Code de la défense art L5113-1 Arrêté du 21/08/1953 modifié	Aérodrome Saint-Etienne Loire	Arrêté du 22/03/1991	Direction régionale de France Telecom Télédiffusion de France (voir site ANFR)

<p>PT2</p> <p>Servitudes de protection des centres radio électriques d'émission et de réception contre les obstacles</p>	<p>Code des postes et des télécommunications électroniques : art L54 à L 56-1, R21 à R39</p> <p>Code de la défense art L5113-1</p>	<p>Aérodrome Saint-Etienne Loire</p>	<p>Arrêté du 26/06/1990</p>	<p>Direction de l'aviation civile - Centre-Est</p> <p>Ministère et exploitants publics de communications électroniques (voir site web ANFR)</p>
<p>PT3</p> <p>Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement l'entretien et le fonctionnement des lignes et installations de télécommunications</p>	<p>Articles L46 à L53 et D411 du code des postes et télécommunications</p>	<p>Pose de câbles en terrain privé</p>	<p>Arrêtés préfectoraux du 3/04/1965 et du 09/07/1970</p>	<p>Direction opérationnelle des télécommunications - Réseau national Lyon BP 3105 69398 Lyon cedex</p>
<p>T1</p> <p>Servitudes relatives aux chemins de fer</p>	<p>Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées par : la Loi du 15/7/1845 sur la police des chemins de fer l'Article 6 du Décret du 30/10/1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques</p>	<p>Ligne Saint-Etienne Roanne</p>		<p>Direction régionale de RFF - SNCF</p>

T4 Servitudes aéronautiques de balisage	Code de l'aviation civile, articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3 Arrêté du 31/12/1984	Aéroport de St- Etienne Bouthéon	Arrêté ministériel du 29/10/1976	DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE CENTRE-EST
T5 Servitudes aéronautiques de dégagement	Code des transports : art L6351-1 1° et L6351-2 à L6351-5	Aérodrome Saint- Etienne Loire	Décret Ministériel du 20.11.1970 et arrêté ministériel du 29/10/1976	DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE CENTRE-EST Service des bases aériennes
T6 Servitudes aéronautiques concernant la réservation de terrains pour les besoins du trafic aérien	Code de l'aviation civile, article R.245- 1	Aéroport de St- Etienne Bouthéon	Arrêté ministériel du 29/10/1976	DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE CENTRE-EST
T8 Servitudes radioélectriques	Articles L54 à 56, L63, R 21 à 26 du Code des PTT		Décret du 20.06.90 CCT : 42.24.001 Décret du 22.03.91 CCT : 42.24.001	DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE CENTRE- EST Service des bases aériennes
SUP L1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz,		Alimentatio n Veauche Cl OWENS ILLINOIS (I=1234) – DN 80 LA FOUILLOUS	Arrêté préfectoral du 19 Juillet 2016	GRT GAZ – DO – POCS Département maîtrise des risques industriels- Equipe méditerranée

d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz		E CHAMBOEU F SAINTE FOY (I=14) DN150 LA FOUILLOUS SE CHAMBOEU F SAINTE FOY (I= 2671)		10, rue Pierre Semard – CS 50329 69363 LYON CEDEX 07
Int 1 Servitudes au des voisinage des cimetières	Code des communes : Articles L 361.4 Code de l'Urbanisme : L 421 et R 421.38.19	Cimetière de Veauche		COMMUNE DE VEAUCHE
DME Servitudes radioélectriques Mesureur de distance omnidirectionnel	Code de l'aviation civile Code des PTT			DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE CENTRE-EST Service des bases aériennes

Nota : Seules les représentations graphiques des servitudes d'utilité publique disponibles librement sur le géoportail de l'urbanisme (GPU) ou ayant pu être récupérées par le maître d'ouvrage sont présentes au plan des servitudes.



46 rue de la télématique
CS 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com